



Communiqué de presse

Modification de circulation sur la RD606 et RD319 à Appoigny

Dans le cadre des travaux d'aménagement du parc d'activités économiques d'Appoigny, des changements de circulation seront à prévoir à partir du 13 août 2018 sur la RD319 en direction des Bries et sur la RD606.

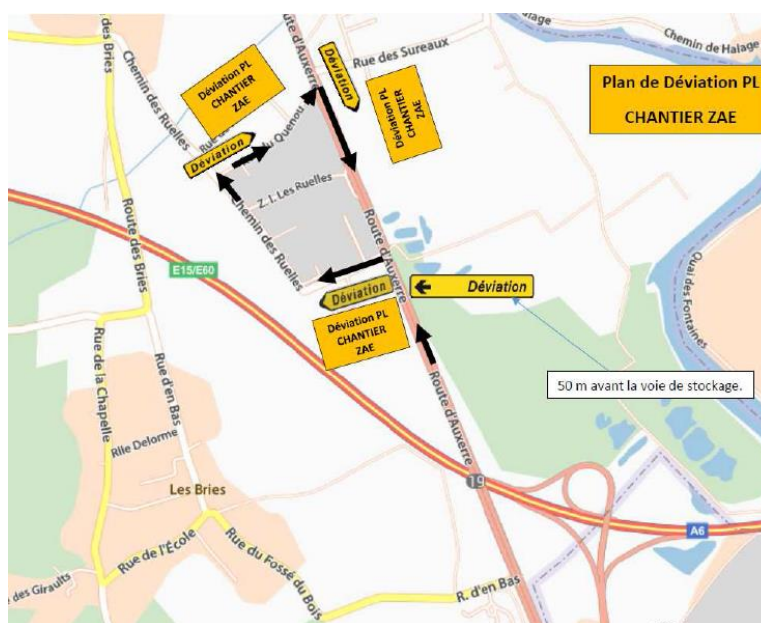
Une signalisation adéquate sera mise en place en amont afin d'informer les usagers des changements de circulation.

Une réduction de vitesse sur la RD 606

Du 13 août 2018 à août 2019, la vitesse sera réduite à 70 km/h sur la RD 606 entre la zone de restauration hôtellerie et l'entrée d'Appoigny dans les 2 sens.

Une déviation Poids Lourds du chantier, permanente pendant les travaux d'aménagement

A partir du 13 août 2018 et tout au long de la phase chantier, les poids lourds du chantier venant d'Auxerre ne pourront emprunter le « tourne à gauche » sur la RD 606 vers la RD 319 en direction des Bries (au niveau de la zone de restauration hôtellerie : Courtepaille, Kyriad, Mercure) afin d'éviter tout risque d'accident. Ils devront aller tout droit, emprunter le demi-tour aux Ruelles et ainsi accéder en « tourne à droite » à la RD 319.



Les poids lourds du chantier ne sont pas autorisés à traverser le hameau des Bries.

Une déviation évolutive pour les habitants des Bries

Contrairement aux poids lourds, les habitants des Bries ainsi que les clients, employés et livreurs de la zone de restauration hôtellerie, pourront continuer à emprunter le « tourne à gauche » lorsqu'ils viennent d'Auxerre. Les accès sont ainsi maintenus à l'identique.

Attention cependant car une portion de la RD 319 entre la zone de restauration hôtellerie et le Hameau des Bries sera coupée à certaines phases du chantier. Une déviation sera alors mise en place par le Chemin des Ruelles afin d'accéder au Hameau des Bries. La zone de restauration hôtellerie sera quant à elle toujours accessible par la RD 606.

Dates prévues des déviations :

- 3 mois d'août à octobre 2018 pour les phases de terrassements
- D'autres temps réduits de déviations interviendront par la suite, selon les besoins de sécurité du chantier et des usagers.

